

DOSSIER DE PRESSE
BILAN & RÉSULTATS

2018



Conférence de presse
20 juin 2019

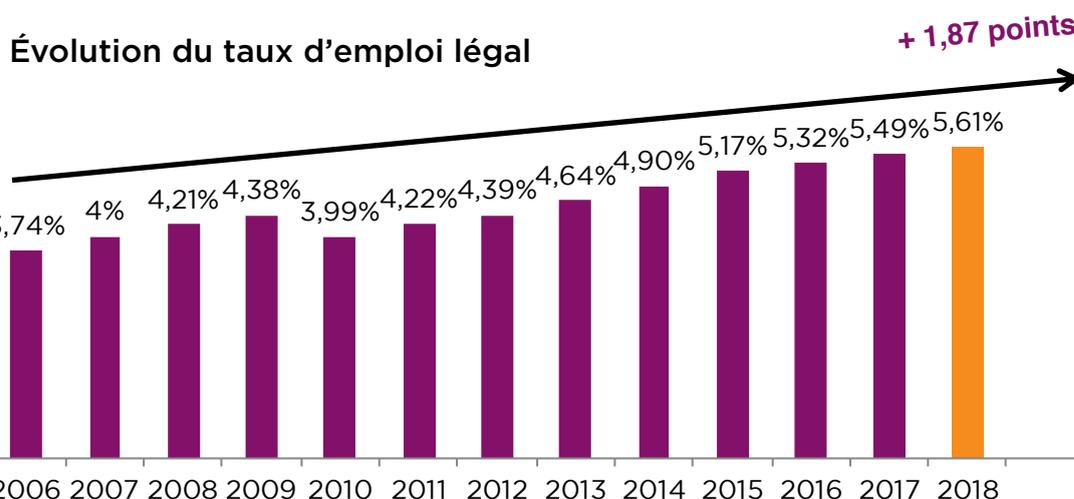
LE TAUX D'EMPLOI POURSUIT SA PROGRESSION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

5,61 %

C'est le taux d'emploi légal dans la Fonction publique en 2018. Il poursuit sa progression pour la 4^e année consécutive vers le taux légal de 6 %.

Cela représente **250 760** bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans l'ensemble des fonctions publiques (+ 10 069 BOE vs. 2017).

5,36 % : c'est le taux d'emploi direct dans les trois fonctions publiques (c'est à dire hors achats responsables)



L'EMPLOI DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES



FONCTION PUBLIQUE
D'ÉTAT

4,65 %

Soit **91 331** BOE

Taux d'emploi direct :

4,47 %



FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

5,67 %

Soit **53 327** BOE

Taux d'emploi direct :

5,40 %



FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

6,76 %

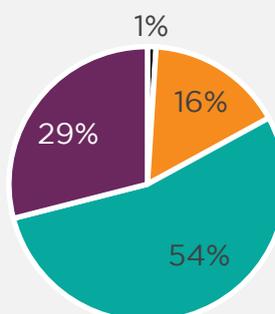
Soit **106 102** BOE

Taux d'emploi direct :

6,42 %

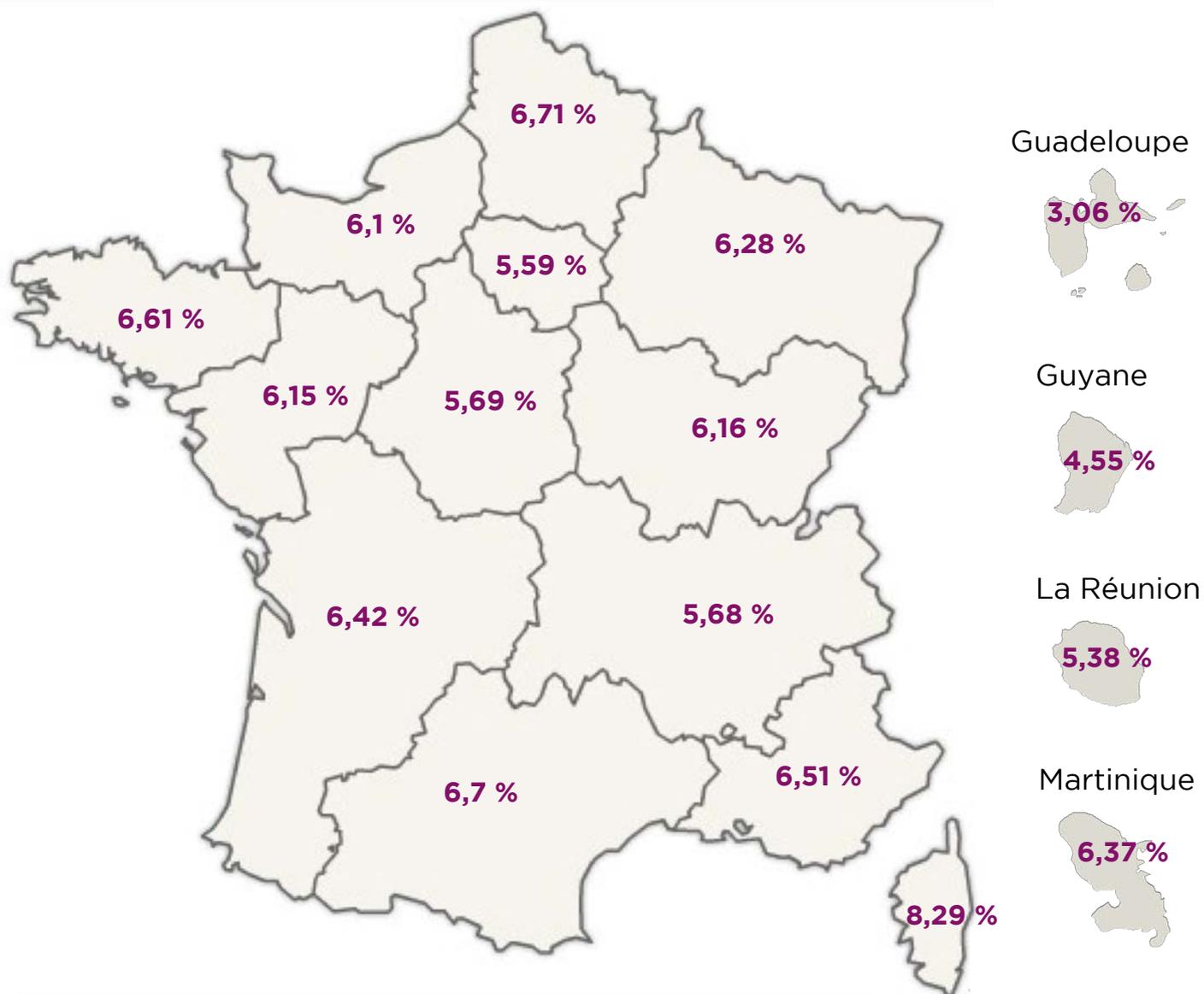
LES BOE : une population vieillissante

83 % des BOE ont plus de 40 ans. Parmi eux, plus d'un tiers sont âgés de 56 ans et plus



- BOE de moins de 25 ans
- BOE entre 26 et 40 ans
- BOE entre 41 et 55 ans
- BOE de 56 ans et plus

UNE TAUX D'EMPLOI QUI PROGRESSE SUR L'ENSEMBLE DES RÉGIONS



Les taux indiqués n'incluent pas les employeurs nationaux.
Taux d'emploi légal des employeurs nationaux : 4,76 %

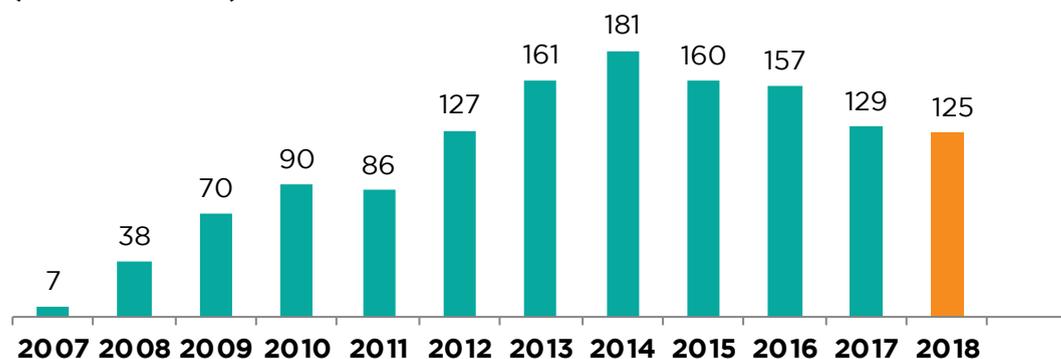
11

C'est le nombre de régions qui atteignent ou dépassent le taux de 6 % de personnes en situation de handicap en 2018 (3 de plus par rapport à l'année 2017).

DES RÉSULTATS EN HAUSSE SUR LE FRONT DE L'EMPLOI MALGRÉ UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TOUJOURS CONTRAINT

DES INTERVENTIONS MAÎTRISÉES POUR AMORTIR LA FORTE BAISSÉ DES CONTRIBUTIONS

Évolution des dépenses d'intervention (en millions d'€)



En 2018, le montant des interventions (versements) du FIPHFP a baissé de **3,15 %** par rapport à l'année 2017.

DEUX CATÉGORIES D'INTERVENTIONS

1 **76,67 millions d'euros d'aides directes** (plateforme des aides, conventions employeurs et programme accessibilité)



17,40 millions d'euros financés dans le cadre des aides ponctuelles sollicitées par les employeurs sur la plateforme du FIPHFP

51,35 millions d'euros financés dans le cadre des conventions employeurs.

7,92 millions d'euros financés dans le cadre du programme Accessibilité

Répartition des aides plateforme payées en 2018 par fonction publique (en M€ d'euros)



Répartition des 95 conventions validées en 2018 par fonction publique



Au total, le FIPHFP compte 7 conventions employeurs nationales en 2018 et 88 conventions locales

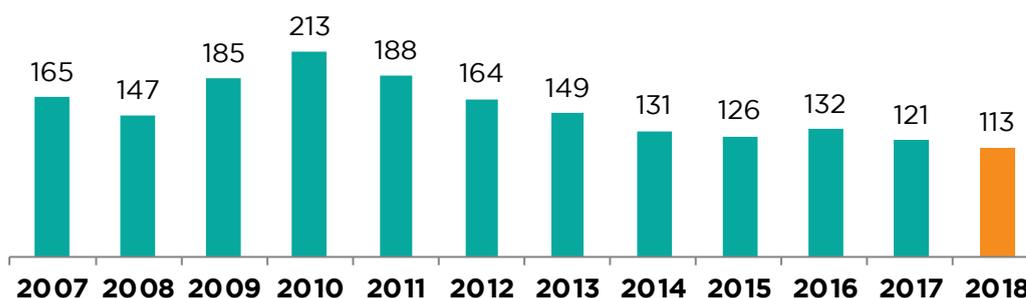
2 **48,11 millions d'euros d'aides indirectes** (partenariats, Handi-Pactes et travail de sensibilisation)

Handi-Pactes : 1,52 M€
Partenariats : 46,46 M€
Sensibilisation : 0,13 M€

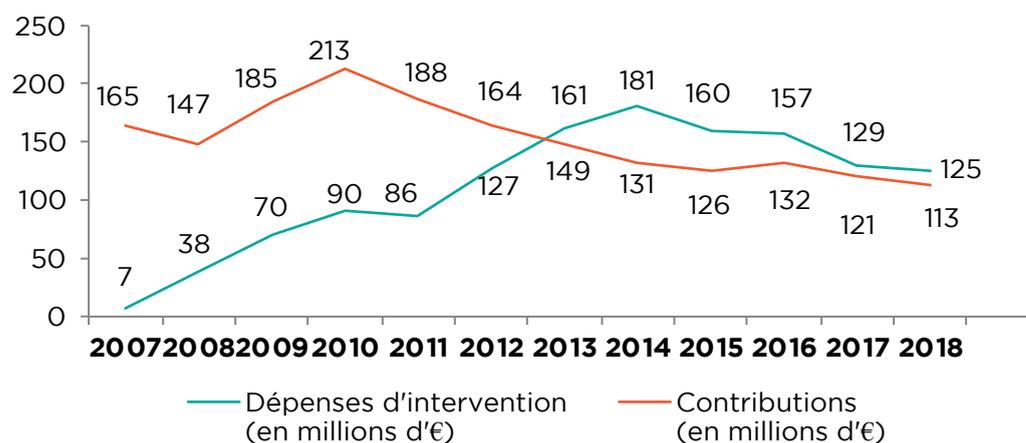
L'ÉVOLUTION POSITIVE DU TAUX D'EMPLOI IMPACTE DUREMENT LES RECETTES DU FONDS

LES CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS CHUTENT EN DESSOUS DES 115 MILLIONS D'EUROS

Évolution des contributions des employeurs
(en millions d'€)

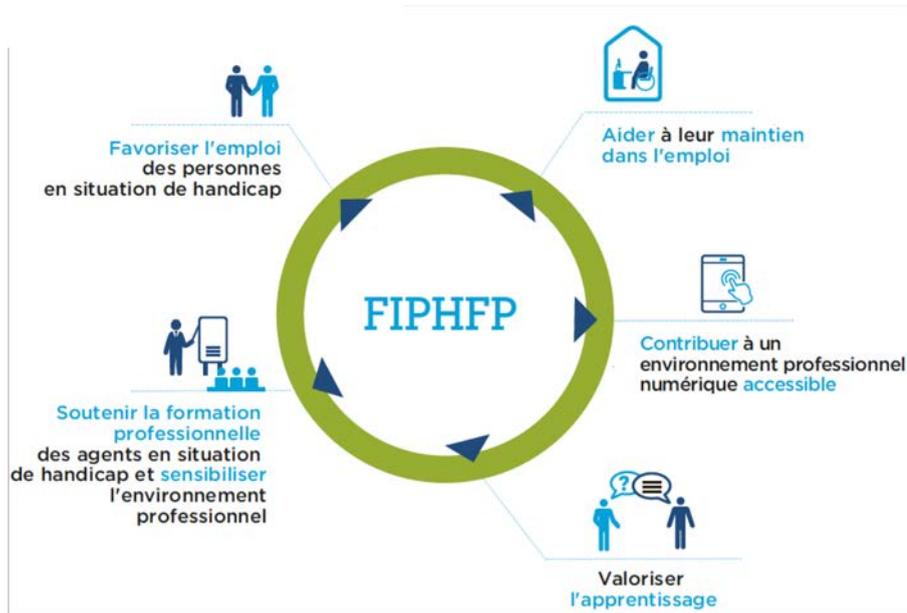


DES CONTRIBUTIONS INFÉRIEURES AUX DÉPENSES D'INTERVENTION POUR LA 6^e ANNÉE CONSÉCUTIVE



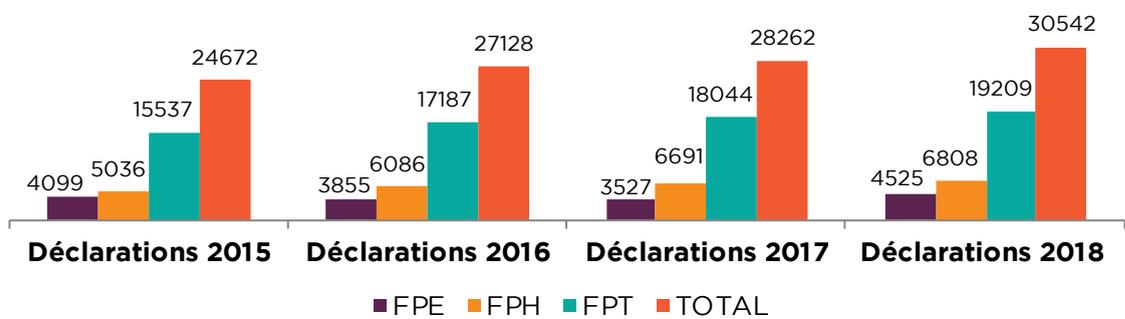
Pour rappel, les contributions des employeurs publics dont les effectifs sont supérieurs à 20 agents et dont le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est inférieur à 6 % sont l'unique source de financement du FIPHFP.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DU FONDS SUR SES 5 MISSIONS ?



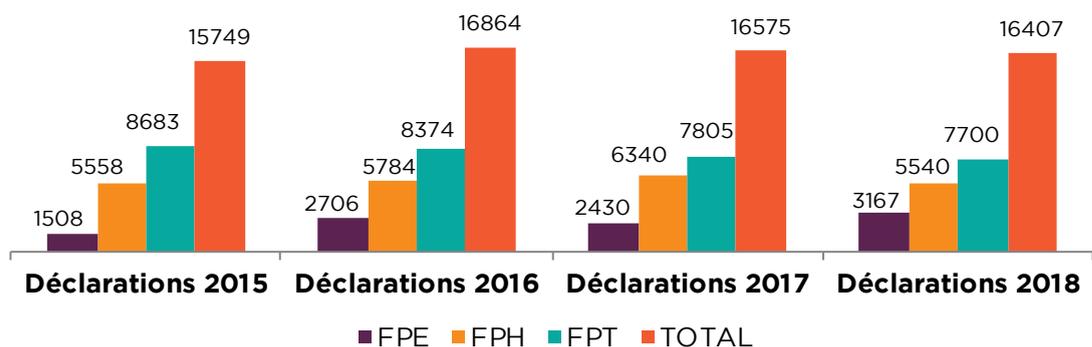
LE RECRUTEMENT POURSUIT SON ÉVOLUTION HISTORIQUE

Évolution du nombre de recrutements total et par fonction publique



LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI RESTENT STABLES

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi total et par fonction publique

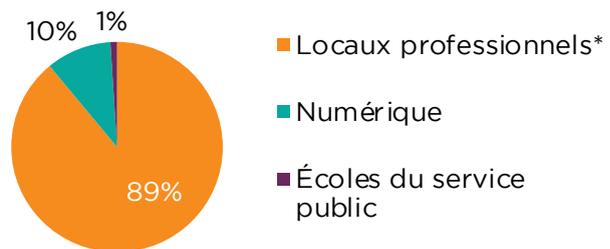


ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE : LE FONDS DOUBLE SES FINANCEMENTS EN 2018

7,92 millions d'euros. C'est le montant total des financements versés dans le cadre du programme accessibilité en 2018.

1,17 million d'euros ont été financés par le FIPHFP pour l'accessibilité numérique. C'est deux fois plus qu'en 2017.

Programme accessibilité : répartition des financements versés



**Depuis le 1^{er} janvier 2018, le programme d'accessibilité bâtiminaire n'est plus financé par le FIPHFP à l'exception des projets relatifs aux écoles du service public et aux salles de concours des CDG. Les financements, au titre de 2018, correspondent à des projets déjà initiés les années précédentes.*

L'APPRENTISSAGE, UNE PRIORITÉ POUR LE FIPHFP

4,6 %

des apprentis de la Fonction publique sont en situation de handicap*

Part des travailleurs handicapés parmi les apprentis par fonction publique* :

9,9 % Fonction publique hospitalière
5,5 % Fonction publique territoriale
3 % Fonction publique de l'État

*Source : DGAFP

1000

apprentis environ sont aidés par le FIPHFP chaque année.



L'apprentissage est depuis 2018 le 1^{er} poste de dépense du FIPHFP devant les transports et les aménagements de postes

80 %

du salaire et des charges sociales de l'apprenti sont pris en charge par le FIPHFP.

1/3

des apprentis sont recrutés à l'issue de leur contrat d'apprentissage au poste occupé. **60 %** trouvent un emploi dans les deux ans qui suivent leur contrat d'alternance.

Depuis plusieurs années, le FIPHFP renforce en faveur de l'apprentissage qui constitue un véritable tremplin vers l'emploi pérenne. Une dynamique qu'il entend poursuivre dans le sillage de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulgué en septembre 2018.

LA FORMATION : PIERRE ANGULAIRE DE TOUT DISPOSITIF D'ACCÈS À L'EMPLOI

6,67

millions d'euros

C'est le montant total des financements dédiés à la formation en 2018



1,89 millions d'euros d'aides directes en faveur de la formation (formation des personnes en relation avec les agents, communication, information, sensibilisation, apprentissage).

4,78 millions d'euros financés de manière indirecte par le FIPHFP à travers les partenariats avec l'Agefiph et le CNFPT.

Le FIPHFP s'est donné pour principale mission de rendre la formation plus accessible pour les personnes en situation de handicap, tant sur le plan du bâti (accessibilité des campus, salles de cours, etc.) que de la pédagogie. L'enjeu principal étant d'éviter les ruptures entre l'enseignement secondaire et le supérieur, mais aussi entre le supérieur et l'emploi. Le Fonds n'intervient pas en remplacement des acteurs de la formation de droit commun, mais en complément et en soutien.

FOCUS : UN PARTENARIAT AMBITIEUX AVEC SCIENCES PO PARIS SUR LES HANDICAPS INVISIBLES

A l'instar du milieu professionnel, le monde de l'enseignement est confronté à un afflux croissant d'apprenants en situation de handicap dits "invisibles". Certains de ces handicaps (autisme, troubles Dys, troubles psychiques) nécessitent une prise en charge particulière.

Face au manque de solutions proposées, le FIPHFP et l'Agefiph ont signé avec Sciences Po, en décembre 2017, une convention de deux ans pour mieux comprendre et assurer une meilleure prise en compte de ces handicaps.

En 2018, ce partenariat a donné lieu à la publication d'un guide d'accompagnement et de pédagogie innovante sur les handicaps cognitifs et psychiques. Ce dernier promeut les bonnes pratiques auprès de l'ensemble du monde éducatif et de la formation continue.

Parallèlement, dix vidéos de sensibilisation diffusées sous la forme d'une web-série ont été réalisées. Elles mettent en scène la relation entre enseignants et étudiants porteurs de handicaps et proposent un éventail de solutions faciles à mettre en place à l'intérieur ou à l'extérieur des salles de cours.



ANNEXE

CONCERTATION NATIONALE : **LA RESTITUTION DES TRAVAUX PILOTÉS PAR LE FIPHFP DANS LE CADRE DU GROUPE DE TRAVAIL « MOBILISATION NATIONALE SUR LA FORMATION »**

Le 10 mai dernier se tenait la séance de restitution des travaux de la grande concertation sur l'accompagnement et le maintien dans l'emploi lancée par Muriel Pénicaud, Sophie Cluzel et Olivier Dussopt en juillet dernier.

Parmi les prochaines mises en œuvre annoncées à cette occasion par le Groupe de travail 3 sur la formation piloté par le FIPHFP, ont été présentés :

- **Un référentiel commun, une cartographie d'accessibilité et un processus d'auto-évaluation** pour faciliter l'engagement des CFA dans leur démarche d'accessibilité universelle (pédagogique et bâtimentaire), ainsi qu'une fiche métier « référent handicap en CFA » ;
 - **Une application « Mon Compte Personnel de Formation »** co-construite avec des personnes en situation de handicap dans une logique d'accessibilité universelle, où elles pourront indiquer leurs éventuels besoins de compensation pour suivre une formation, et où les organismes de formations renseigneront leur degré d'accessibilité (pédagogique et du lieu de formation) ;
 - **Les conditions pour une plus grande fluidité des transitions durables et sécurisées entre le milieu protégé et le milieu ordinaire de travail**, pour ceux qui le veulent et qui le peuvent.
-

La poursuite des travaux du GT3 concerne notamment :

- l'appropriation du Compte Personnel de Formation par les PSH ;
- les aspects juridiques liés au quotidien des PSH : rémunération en formation, adaptabilité des formations (prise en compte de la fatigabilité...), préparation à la reconversion pendant l'arrêt maladie... ;
- la mobilisation des dispositifs par les Cap emploi ;
- le suivi des élèves par l'Education nationale ;
- l'extension du référentiel CFA aux Grandes écoles et aux Universités ;
- l'emploi dans les TPE/PME ;
- la proposition de création d'indicateurs pour évaluer les bénéfices du Plan d'Investissement dans les Compétences pour les PSH.



CONTACT PRESSE

Romain Jacquet
TBWA\Corporate
romain.jacquet@tbwa.com
06 87 28 88 37

www.fiphfp.fr

 @FIPHFP